

Rapport de la Commission de gestion-finances sur le préavis n° 7/2025

Création d'un réseau de chauffage à distance (CAD) sur le territoire communal

La Commission gestion-finances s'est réunie les 6 et 13 novembre 2025 pour examiner le préavis et rédiger ce rapport.

| Personnes présentes | 6.11.2025 | 13.11.2025 |
|-----------------------------|-----------|------------|
| M. Yan Borboën | X | X |
| M. Alan Carleton | Excusé | Excusé |
| M. Raphaël Conus | X | X |
| Mme Catherine Jaquier | X | X |
| M. Joseph Lasser | X | X |
| M. Pierre-Yves André (Supp) | Excusé | X |

Le 13 novembre, la Commission a reçu Monsieur Monnin, Syndic et Municipal des finances, pour répondre aux questions sur ce préavis.

1 Préambule

La Commission s'est réunie pour étudier le préavis n° 7/2025, qui propose la création d'un réseau de chauffage à distance (CAD) sur le territoire communal de Denges, en partenariat avec la Romande Energie.

2 Description du projet et contexte

Le projet vise à doter la commune d'un réseau d'un CAD alimenté par une source d'énergie renouvelable (plaquette forestière), avec une centrale implantée sur une parcelle communale de 650 m² mise à disposition de la Romande Energie.

Dans un premier temps, le réseau CAD assurera le chauffage du collège de la Crosette, du bâtiment de la voirie et des appartements communaux concernés. Cet investissement offre également aux propriétaires privés une option de chauffage écologique et moderne. Ce système peut particulièrement intéresser les maisons du Vieux-bourg, actuellement chauffées principalement à l'électricité, qui devront mettre en place un nouveau système avant 2033.

3 Analyse de l'impact financier pour la commune

Le raccordement du collège de la Crosette et du bâtiment de la voirie a un coût de 450'000 CHF, amorti sur une période de trente ans (15'000 CHF par an). Le forfait pour la puissance annuelle est fixé à 4'644 CHF. Le coût variable lié à la consommation d'énergie est de 0,1063 CHF par kWh, ce qui correspond à environ 29'551 CHF par an pour une utilisation de 278'000 kWh. Cela représente un montant total de 49'195 CHF par an. En tenant compte de la redevance versée par Romande Energie, soit 3'250 CHF (5 CHF * 650 m²), le coût annuel total s'établit à 45'945 CHF.

Etant donné que la Municipalité estime les coûts actuels à 59'702 CHF, ce projet générerait une économie annuelle de 13'757 CHF (soit 59'702 CHF moins 45'945 CHF).

A noter encore que la Romande Energie s'est engagée à mettre en service le CAD dans un délai de cinq ans et compte tenu de la durée de construction d'un tel projet, l'impact sur le budget communal ne devrait pas être avant 2027.

4 Conclusion

La Commission insiste sur la nécessité de statuer rapidement sur ce préavis et de coordonner ces travaux avec la réfection de la RC79, déjà approuvée avec le préavis N° 3/2025. Tout retard entraînerait des coûts supplémentaires pour Romande Energie, qui devraient être reportés sur les usagers du réseau.

La Commission considère que la commune met en place une solution économique—permettant notamment de réduire les frais de chauffage de la Crosette et du bâtiment de la Voirie—et offre par ailleurs une alternative pratique et écologique aux propriétaires privés de la commune. Par conséquent, la Commission gestion-finances unanime propose au Conseil communal d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la Commission gestion-finances

Yan Borboën
Président

Denges, le 24 novembre 2025

Annexe :

- Questions et réponses concernant le préavis 07/2025

3. Préavis 07/2025 – Réseau de chauffage à distance

Objet : Création d'un réseau de chauffage à distance (CAO) sur le territoire communal.

- Quelle perte la commune a-t-elle subie en ne vendant pas le local à pellets à Romande Energie?

Réponse

Le projet, présenté en 2021, prévoyait la location d'une partie du sous-sol du collège de la Crosette, où se situe l'installation de chauffe et la vente de l'installation existante au prix de CHF 200'000 soit le solde de l'amortissement prévue sur 20 ans. A ce jour, l'installation est totalement amortie et ne figure plus dans les comptes communaux.

- Quels sont les éléments inclus dans le forfait de raccordement à CHF 450'000 ? Ce forfait couvre-t-il le raccordement du collège ainsi que l'ensemble des quartiers de la commune ? Y a-t-il d'autres aspects à prendre en compte ?

Réponse

Ce montant couvre uniquement le raccordement du collège de la Crosette. Après négociation avec la Romande Energie, ce raccordement se fera dans un délai maximal de 5 ans après la mise en service de la centrale de production de chaleur. Après consultation de notre mandataire technique, celui-ci nous confirme que l'installation actuelle peut être exploitée sans trop de risques pour une période de 30 ans, soit jusqu'en 2041.

- Merci de préciser qui règle la redevance annuelle de 5 CHF/m² pour la surface louée par Romande Energie et d'indiquer pourquoi ce montant n'est pas déduit des coûts totaux annuels dans le tableau de la section 6.

Réponse

La redevance proposée pour le DDP de 5 CHF/m² est due par la Romande Energie. Le produit de la location ne figurera pas sur la même rubrique dans la comptabilité communale, mais on peut sans autre considérer que ce montant diminuera théoriquement les coûts annuels.

- Quelle superficie (m²) Romande Energie recevra-t-elle pour la centrale de chauffe ?

Réponse

Il est prévu une surface d'environ 650 m². Il est à noter qu'une mise à l'enquête sera exigée pour la centrale de chauffe.

- Le forfait de puissance (CHF 4'644) et le coût d'énergie variable (CHF 29'551) s'appliquent-ils uniquement au collège de la Crosette, ou concernent-ils également d'autres bâtiments ?

Réponse

Le forfait de puissance et le coût de l'énergie variable s'appliquent uniquement au Collège de la Crosette. Il est à remarquer, comme cela est souligné dans le préavis, les coûts totaux annuels sont plus favorables qu'avec l'installation actuelle.,

- Le prix variable de 0.1063 CHF/kWh est-il garanti sur plusieurs années ? Quelle est la valeur de l'indexation ? Un tarif préférentiel a-t-il été négocié pour les futures habitations qui seront connecté à la CAD? Ce taux sera-t-il appliqué aux habitations des particuliers par Romande Energie ?

Réponse

Le prix présenté est valable pour l'année en cours. L'indexation annuelle se fait sur la base de l'évolution IPC (indice des prix à la consommation), ainsi que sur l'évolution du prix des matières premières.

- Quel est le coût du démontage et de la désaffectation du chauffage à pellets dans le bâtiment actuel ?

Réponse

Ces travaux n'ont pas été chiffrés et seront pris dans le cadre de la rénovation future du collège de la Crosette.

- Pourquoi Romande Energie ne peut-elle pas utiliser le local actuel pour son projet sans que nous devions céder un terrain ?

Réponse

L'analyse détaillée a révélé un problème de puissance à disposition pour produire de la chaleur à tous les bénéficiaires du CAD dans le futur et également un problème de sécurité, principalement dans l'approvisionnement des matières premières, tenant compte des élèves utilisant notre collège.

- Concernant l'étape 3, est-il prévu de raccorder les nouveaux bâtiments situés place des Tilleuls ?
L'ouverture de la route sera-t-elle nécessaire après la réfection du revêtement phonique ?

Réponse

La responsabilité de raccordement des bâtiments sur le tracé du CAD est dans les mains de Romande Energie et des éventuels bénéficiaires.

Si la route doit être ouverte après le revêtement phonique, il appartiendra à Romande Energie de la restituer en état, y compris le revêtement futur s'il y a lieu.